



Legende:
 La partie hachurée en jaune est celle que l'on propose de distraire de la commune de Molac.

à l'effet de former A.D. au terrain le cadastre Foncier
 le surplus étant attribué aux deux Communes.

Traité le 12 Mars 1893

S. Directeur
[Signature]

Le Cont. des plans est de:

Contenance totale de la commune de Molac
 déduction faite de la partie à distraire:

2629° 07' 29" à 0000	1.30
Partie distraite 1768° 45' à 0000	26.50
Superf. totale	28.20

Total 28.22

Certifié conforme par le Directeur des contributions directes compétent

Fait le 23 Mars 1893
 Le Directeur: *[Signature]*



La commune de Molac en 1893, plan I Fi 558 conservé aux Archives départementales du Morbihan

5K.228